

REGLEMENT DU TOURNOI BORDEAUX GEEK FESTIVAL 2019



ORGANISATION : ONYRIK – du 8 au 10 JUIN 2019

1/ Introduction

Les joueurs souhaitant participer au tournoi HearthStone organisé par ONYRIK, pendant le Bordeaux Geek Festival (Foire Internationale de Bordeaux) doivent avoir un compte Battle Net valide et opérationnel. De plus, chaque participant devra être titulaire d'un pass au festival BGF afin d'accéder à la zone de jeu qui sera située dans le stand d'ONYRIK.

Ce tournoi est ouvert à toute personne physique âgée d'au moins 16 ans ou accompagné d'un responsable légal. Les inscriptions s'effectueront uniquement via la billetterie du BGF :

<https://geek-festival.fr/bgf-esport/> via la plateforme billetweb.fr

Les frais d'inscription s'élèvent à 40€ ou 45€ suivant le pass BGF que vous allez sélectionner.

Les joueurs devront jouer sur leur propre ordinateur portable, et prévoir un câble réseau RJ45 d'au moins 5m de long. Il sera aussi possible de jouer sur smartphone ou tablette. L'organisation ne pouvant assurer un wifi totalement fiable, il serait préférable de prévoir un accès 4G.

Les joueurs devront fournir leur decklist aux organisateurs avant le début du tournoi (3 decks)

Chaque participant recevra 48h avant la compétition une convocation lui précisant le jour et son heure de passage pour les phases qualificatives.

Le tournoi pourra accueillir un maximum de 64 joueurs (32 par jour de qualifications) sur l'ensemble de la compétition.

Lors d'un tournoi **Hearthstone**, comme n'importe quel autre tournoi sportif, ludique ou d'eSport, il existe des imprévus en dehors du jeu, des problèmes techniques ou d'organisation qui nécessiteront des ajustements : c'est le rôle du directeur du tournoi et de ses assistants. Ils seront présentés aux joueurs en début de compétition, auront à charge le bon déroulement de l'événement.

Ceux-ci se réservent le droit de sanctionner toute action nuisant selon eux au bon déroulement du tournoi ou au confort de ses participants. Ils se basent pour se faire sur ce présent règlement et leur propre jugement en utilisant le bon sens et la justice comme critères prioritaires de leurs décisions.

Pour respecter ces critères, certaines circonstances particulières peuvent parfois imposer aux responsables de prendre une décision allant à l'encontre des règles écrites dans ce document. Les décisions du directeur de tournoi sont définitives et sans appel.

2/ Déroulement du tournoi

La compétition se déroulera en 2 phases :

- Les phases de groupes du jour 1A et 1B (samedi 8 et dimanche 9 juin à partir de 9h30)
- Les phases finales (lundi 10 juin de 10 à 15h)

Le tournoi se jouera en mode Standard, format Spécialiste.

Aucun logiciel tiers ne sera autorisé.

2.1/ Phase 1 : phase de groupe du jour 1A et du jour 1B

Les joueurs seront répartis en groupes de 6 joueurs max. Ils s'affronteront suivant un système de rondes robin : toutes les joueuses et tous les joueurs de la poule s'affrontent en Bo3.

Le classement sera déterminé par le nombre de victoire, puis le nombre de matches gagnés, puis le nombre de match perdus, puis le nombre de points.

Les groupes seront tirés au sort au début du tournoi. Chaque joueur devra veiller à se présenter à l'heure qui lui a été précisé sur sa convocation.

Les meilleurs joueurs de chaque poule seront qualifiés. Des matches de repêchage pourraient être organisés.

2.2/ Phase 2 : phases finales

Un arbre à élimination directe sera établi pour les 8 derniers joueurs.

Les matchs se joueront en Bo3 (au meilleur de 3 parties) sur le même format : Spécialiste.

Avant le début de cette phase, chaque joueur devra fournir aux organisateurs un screenshot des 3 decks qu'il va utiliser.

Pour l'intégralité du tournoi, tout joueur absent lors d'un appel pour un match sera déclaré forfait après 10 minutes d'attente et perdra ce match. Une absence à plus d'un match entraîne une exclusion définitive du tournoi.

L'intégralité des participants s'engagent à respecter le lieu, le matériel et l'ensemble de l'équipe d'organisation. Tout comportement irrespectueux ou agressif sera sanctionné, le « malotru » risquant jusqu'à l'élimination ferme et définitive du tournoi sans possibilité de réclamation ou de remboursement.

3/ Dotations

La générosité de nos partenaires nous permet qu'une dotation soit offerte aux meilleurs joueurs. Le tournoi organisé pour le Bordeaux Geek festival propose 1.600€ de dotation, répartis entre les 8 premiers. Le détail et la répartition de la dotation sera annoncé au début du tournoi.

Il ne sera mis en jeu que la stricte quantité des dotations énoncées. En aucun cas, le gagnant ne pourra obtenir la valeur en espèces de la dotation attribuée ou échanger sa dotation contre un service, un gain en nature de même valeur ou de valeur différente. Toutefois, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté et si les circonstances l'exigent, l'organisateur, en accord avec ses partenaires, se réserve le droit d'attribuer au gagnant une dotation de valeur équivalente et de caractéristiques proches.

4/ Informations générales

4.1. Les participants pourront obtenir des renseignements complémentaires en par l'envoi d'un mail à l'adresse e-sport@onyrik.fr

4.2. Tout participant autorise l'organisateur à procéder à toute vérification concernant son identité et sa date de naissance.

4.3. Les participants au tournoi ainsi que les gagnants, donnent leur autorisation à l'organisateur pour communiquer sur leurs noms, prénoms et/ou images sur les supports suivants (émissions télévisées, actions publi-promotionnelles, reportages, presse, photos, site internet, ...) sans restriction ni réserve et sans que cela leur confère un droit à rémunération ou un avantage quelconque.

4.4. L'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté, il était amené à annuler, écourter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation au tournoi ou de détermination des participants / sélectionnés / gagnants dès le début du tournoi ou en cours de tournoi...). L'organisateur ne saurait être tenu responsable d'un quelconque incident relatif aux perturbations téléphoniques et/ou de réseau, au maniement de l'Internet, aux coupures de courant empêchant un participant de participer au tournoi.

4.5. Les participants au tournoi ainsi que les gagnants de ce dernier s'engagent à adopter, lors des événements auxquels ils participent, un discours et un comportement exemplaire afin de ne pas nuire à l'image de l'organisateur ONYRIK et ses partenaires.

4.6. Toute participation au tournoi implique l'adhésion au présent règlement. Toute fraude/triche ou tentative de fraude/triche, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de fausser le déroulement des sélections, ou le non-respect du présent règlement, ou toute intention malveillante de perturber le déroulement du tournoi, pourra donner lieu à l'éviction de son auteur, L'organisateur se réservant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

4.7. L'organisateur se réserve la possibilité d'apporter toute modification au présent règlement, à tout moment, sans préavis, ni obligation de motiver sa décision et sans que leur responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Dans l'hypothèse de modifications, celles-ci feraient alors l'objet d'une information et d'une publication sur le site Internet <https://geek-festival.fr/bgf-esport/>. Le participant est réputé avoir accepté ces modifications du simple fait de sa participation à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification.

4.8. Le présent règlement est soumis au droit français. Toute contestation ou réclamation relative au tournoi sera de la compétence exclusive des tribunaux de Bordeaux.

4.9. Ce présent règlement complet est disponible et accessible sur le site <https://geek-festival.fr/bgf-esport/>.

4.10. Les coordonnées des participants sont utilisées par l'organisation à des fins de gestion du Challenge. Conformément à la loi informatique et liberté n°78-17 du 06/01/78, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès, de modification, de rectification ou même de radiation des informations nominatives les concernant, qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite envoyée à : ONYRIK, 107 cours Balguerie Stuttenberg, 33000 Bordeaux.